

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du
Territoire

Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets

AVIS DECLARANT UN DOSSIER DE CONSULTATION INFRUCTUEUX

CF No : 025/CF/T/CIAIS/2022

Dossier de Consultation relatif au Travaux de construction de l'école Atar 1 de 8
SDC à ATAR / Adrar

1. Référence de publication : lettres : N°097/DG/ANESP
N°098/DG/ANESP
N° 099/DG/ANESP
N°100/DG/ANESP
2. Date de présentation aux candidats : 24/06/2022
3. Nombre d'offres reçues : Quatre offres (4)

L'Autorité Contractante déclare ledit Dossier de Consultation infructueux pour motif d'objection du Maître D'ouvrage pour plan de charge et/ou les offres dépassent largement le prix d'estimation budgétaire.

La publication ou l'affichage du présent avis ouvre le délai de trois jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant l'Autorité Contractante.

Nouakchott le, 13/01/2023

Le Directeur Général



Idrissa TIRERA